

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DES MINES
SECRETARIAT GENERAL DES MINES



LE SECRETAIRE GENERAL



TTK
de en parler

Kinshasa, le 21 JAN 2014

N° 0016 / SG.MINES/2014

Transmis copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Ministre des Mines ;
- Son Excellence Monsieur le Ministre Délégué auprès du Premier Ministre, chargé des Finances ;
- Monsieur le Secrétaire Général des Finances ;
- Monsieur le Directeur Général du CEEC ;
- Monsieur le Directeur Général de la DGRAD ;
- Monsieur le Directeur Général de la DGDA ;
- Monsieur le Directeur Général du Cadastre Minier ;
- Monsieur le Coordonnateur Général du SAESSCAM ;
- Monsieur le Coordonnateur de la CTCPM ;
- ✓ - Monsieur le Coordonnateur de l'ITIE ;
- Messieurs les Directeurs – Chefs des Services de l'Administration des Mines (Tous).
(Tous) à Kinshasa / Gombe
- Leurs Excellences Messieurs les Gouverneurs (Tous) ;
- Leurs Excellences Messieurs les Ministres Provinciaux en charge des Mines (Tous).
(Tous) en R.D.Congo

Objet : Notification

Arrêté Interministériel n°s 0630 et 1078 modifiant l'Arrêté Interministériel n°s 0122 et 782 portant Réglementation des exportations des produits miniers marchands.

A Messieurs les Chefs de Divisions Provinciales des Mines (Tous)
(Tous) en R.D.Congo

Messieurs les Chefs de Divisions,

Je vous transmets, en annexe de la présente, pour dispositions utiles, une copie de l'Arrêté Interministériel n° 0630/CAB.MIN/MINES/01/2013 et n° 1078/CAB.MIN/FINANCES/2013 du 28 décembre 2013, de leurs Excellences Messieurs les Ministres des Mines et des Finances, modifiant l'Arrêté Interministériel n° 0122/CAB.MIN/MINES/01/2013 et n° 782/ CAB.MIN/FINANCES/2013 du 05 avril 2013 portant Réglementation des exportations des produits miniers marchands.

Tout en vous souhaitant bonne réception, veuillez agréer, Messieurs les Chefs de Divisions, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Secrétaire Général Intérimaire

KASANDA NGOY T.